

MODALITES D' INSCRIPTION A UN STAGE ou UNE FORMATION

1. Frais d'inscription

Les inscriptions aux stages à la carte ne sont prises en considération qu'à la réception du bulletin d'inscription et **du règlement du montant du stage**.

Pour les formations professionnelles, **un acompte de 30%** du montant de la formation devra nous parvenir pour confirmer l'inscription. Le solde sera payé au plus tard le premier jour du cours ou selon **un échéancier de paiement** à définir d'un commun accord.

Le nombre d'étudiants par stage étant limité, les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des acomptes versés.

2. Annulation ou report

Pour les **formations professionnelles**, **l'inscription est ferme et définitive pour l'année**. En cas d'abandon pour cas de **force majeure uniquement** (maladie grave, invalidité...), vous disposez d'un report sur la prochaine session sans surcoût ou d'un remboursement des frais des jours de formation non encore effectués. Pour tout autre motif, aucun remboursement n'est dû.

Dans le cas où vous ne pouvez pas assister à un **stage**, nous vous invitons à nous en informer par écrit, **au plus tard 15 jours avant le début** de la formation. Passé ce délai, le coût du stage nous reste acquis intégralement, sachant que les substitutions de personnes sont acceptées.

Si un stage devait être annulé pour des problèmes majeurs d'organisation, vous en serez informé au moins 8 jours avant le début de la session (sauf cas d'extrême gravité). Il serait alors reporté aux mêmes conditions ou intégralement remboursé s'il devait être annulé définitivement. Il en va de même pour un stagiaire qui ne pourrait pas le suivre aux nouvelles dates. Esclarmonde se réserve le droit de tous changements: prix, dates, lieu, intervenants...

3. Modalités de paiement

Une réduction de 5% est accordée à partir d'un coût global annuel de formation de CHF **4000.-** pour autant que le versement soit effectué en une fois avant le début de la formation. Les personnes au bénéfice d'une aide (OFPC, AI, chômage, etc.) ne peuvent obtenir cette réduction que sur le montant payé par elles-mêmes. Une réduction de 50% est appliquée aux répétitions de cours (en fonction des places disponibles avec support de cours à payer en sus) pour autant que le premier cours a été dispensé par un instructeur certifié au niveau international.

4. Attestations, certificats, diplômes

Une attestation de suivi de cours est délivrée à chaque cours. Un certificat est remis après examen réussi du module concerné et un diplôme est établi pour une formation professionnelle. Aucune attestation, certificat ou diplôme ne sera délivré sans le règlement intégral des coûts de formation.